Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 11 Novembre 1973

SOMMAIRE

La viabilité des terrains à bâtir — Signification et conséquence de la délimitation provisoire — Plan de lotissement et plan-masse — Office cantonal du plan d'aménagement — Possibilité de construire en dehors des zones à bâtir — La loi sur les constructions considérée du point de vue agricole — Recommandation concernant le marché des grumes résineuses pour l'exercice 1973/1974

La viabilité des terrains à bâtir

par Sébastien BENTZ,
directeur du Groupe d'aménagement cantonal de Berne

Dans la première partie, nous allons tenter de donner un aperçu général de la viabilité des terrains à bâtir ; nous nous en tiendrons dans une large mesure au système établi par Me Thomas Guggenheim, député au Grand Conseil.

La seconde partie sera consacrée à la question de l'indemnisation obligatoire par la collectivité, lors de dézonage, puisque ce sujet est d'une grande importance actuellement.

I

Nous pouvons diviser le domaine de la viabilité des terrains à bâtir en dix sections :

1. Les principes de la viabilité.
2. Le plan de viabilité et la délimitation
   — de la zone à bâtir,
   — du périmètre du plan directeur des égouts.
3. L'obligation de viabiliser un terrain à bâtir.
4. Le plan de viabilité et les prescriptions d'utilisation.
5. Le plan directeur de viabilité et les plans directeurs partiels des transports et équipements techniques.
6. La viabilité à réaliser par étapes.
7. L'aptitude des lotissements en tant que condition à l'octroi du permis de construire.
8. La viabilité en tant que condition à l'octroi du permis de construire.
9. L'exécution de la viabilité.
10. Le remembrement des terrains à bâtir et l'ajustement des limites en tant qu'instrument de viabilité rationnelle et comme condition à l'aptitude de lotissement.

1. Principes de la viabilité

Selon la loi sur les constructions (LC), la viabilité des terrains à bâtir est un système complexe de droits et de devoirs tant publics que